

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-101 du 19 Mars 1982

portant approbation des budgets primitifs exercices 1981, 1982 et 1983 de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-36 du 20 Février 1981, portant création de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) ;
- VU la Convention-Cadre signée le 9 Juillet 1976 entre le Gouvernement de la République Populaire du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann de la République Fédérale d'Allemagne ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'INFOSEC en sa séance du 10 Décembre 1981 ;
- SUR rapport du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 10 Mars 1982,

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour les Exercices 1981, 1982 et 1983.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter des années précitées, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 19 Mars 1982

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

...../.....

Le Ministre du Travail et des  
Affaires Sociales,



Adolphe BIAOU.-

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU.-

Ampliatiions : PR 8 CPC 6 PG/PPC 2 CC DU PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5  
MTAS & SES DIRECTIONS 14 AUTRES MINISTERES 19 DPE-INSAE-DLC 6 ICE  
ET SES SECTIONS 4 DCCT-ONEPI-GRDE CHAN. 3 DB-DCF-SOLDE 6 TRESOR 4  
DI 4 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 INFOSEC 10 ANR 4 CHAMBRE DE COMMERCE &  
D'INDUSTRIE 2 JORPB 1.-